



AVIS AU PUBLIC

Etablissements classés

(Commodo / Incommodo)

Il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été introduite en vue de l'obtention d'une autorisation d'exploitation dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés :

Etablissement de la classe 1 :

(n° du dossier 1/22/24/0261)

Demande d'autorisation du 7 juin 2024 relative à l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à Greisch, au lieu-dit « Beim Waissen Kräiz », numéro cadastral 573/909, commune de Habscht, section SA de Greisch, LUREF 67144 E 87630 N.

Conformément à l'article 19 de la loi susmentionnée un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

Saeul, le 27 août 2024


le secrétaire communal,
Joé Wolff




le bourgmestre,
Gérard Zoller